



Logement, urbanisme

En matière d'urbanisme

Retrouvez ici les documents d'urbanisme qui réglementent les constructions et les aménagements sur la commune.

Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le principal document de planification d'urbanisme des communes.

Il procède à un **découpage de la ville en différentes zones**, urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles, faisant chacune l'objet d'un règlement spécifique qui s'applique à toute personne réalisant des travaux ou des constructions.

Le PLU d'Essey-lès-Nancy, s'inscrit dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Métropole du Grand Nancy.

Le PLUi métropolitain est en cours d'élaboration. Vous pouvez suivre son avancement et obtenir plus d'informations sur le <u>site dédié au PLUi</u> du Grand Nancy.

Téléchargement du PLU en vigueur

URL of the page: https://www.esseylesnancy.fr/documents-durbanisme

Les documents textuels du PLU (notice explicative, règlement d'urbanisme...), ainsi que les plans de zonage du territoire au 2000^e et 4000^e sont disponibles en téléchargement.

Les documents annexes (plans des sentiers, plans des annexes et annexes sanitaires) peuvent être obtenus ou consultés gratuitement en mairie, auprès du service urbanisme.

PLAN INTERACTIF

Cadastre communal

Le cadastre est un document recensant, sous forme de plans et de fichiers administratifs, les propriétés immobilières d'un territoire et les limites de propriété de chaque parcelle.

La consultation du plan cadastral de la commune peut être effectuée gratuitement :

en ligne sur le site internet <u>cadastre.gouv.fr</u> auprès du service urbanisme à l'Hôtel de Ville auprès du Centre des Impôts Fonciers habilité à délivrer des informations complémentaires et des documents à caractère officiel



Certificat d'urbanisme

Le certificat d'urbanisme est un acte administratif délivré gratuitement par la commune indiquant les règles d'urbanisme applicables pour un terrain donné.

Le certificat constitue une simple information d'urbanisme et ne se substitue pas aux permis de construire et déclarations de travaux.

Deux catégories de certificat d'urbanisme

<u>le certificat d'urbanisme d'information</u> qui permet, en l'absence de projet précis, de connaître les règles d'urbanisme applicables sur un terrain

<u>le certificat d'urbanisme opérationnel</u> qui précise, en plus des informations données par le certificat d'information, la constructibilité du terrain, sa compatibilité avec la réalisation d'un projet précis et l'état des équipements publics existants ou à venir.

Comment ça marche?

Les demandes de certificat d'urbanisme doivent être adressées au service urbanisme.

Délai d'instruction de 1 à 2 mois selon la nature du certificat demandé

CONTACT



PÔLE TECHNIQUE

Urbanisme

Place de la république 54270 Essey-lès-Nancy

Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 accueil sur rendez-vous de 8h30 à 12h00 du lundi au vendredi

03 83 18 30 00

<u>Itinéraire</u>



Pour aller plus loin

Consultez la <u>rubrique urbanisme</u> de la métropole du grand Nancy.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République 54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h (fermeture à 16h30 le vendredi) le samedi de 10h à 12h (état civil

Horaires d'affluence